

Protocole de prévention des risques Consignes pour les personnels en présentiel à l'université Rouen Normandie (09/06/2021)

Objet : Ce protocole définit les mesures sanitaires générales applicables sur les sites de l'université.

A noter : Ces mesures seront efficaces à condition qu'elles soient appliquées par tous.

Mesures de prévention à adopter :

Déplacement vers son lieu de travail

- Privilégiez les déplacements individuels pour se rendre sur site
- Dans tous les cas, lors de votre arrivée sur le lieu de travail, **lavez-vous** les mains à l'eau et au savon ou au gel hydroalcoolique.

Sur son lieu de travail

- Portez le masque en tout temps, en intérieur comme en extérieur. Celui-ci peut être enlevé uniquement lorsque l'on est seul dans un bureau
- Dans la mesure du possible, restez à plus de **2m** de toute autre personne.
- Pour tout déplacement sur le ou les sites de l'université, si vous utilisez un véhicule de service, appliquez la consigne spécifique.
- Lors de l'utilisation d'équipements collectifs, **lavez –vous les mains avant et après leur utilisation**
- Si vous n'êtes pas proche d'un point d'eau avec du savon, nous vous recommandons **d'utiliser le gel hydroalcoolique** mis à votre disposition.
- Avant tout échange de document avec d'autres personnes, se laver les mains
- **Aérez** plusieurs fois par jour votre bureau (15 mn à chaque fois)

Consignes spécifiques

- toute manifestation exceptionnelle doit se tenir à distance dans la mesure du possible. Sinon, elle doit suivre la procédure habituelle tout en intégrant les mesures sanitaires mises en place pour la manifestation
- Les réunions : En présentiel, une distance minimale d'1m ou d'un siège sur deux doit être appliquée. Utilisez une salle pouvant être aérée ou ventilée mécaniquement, et enfin utilisez le gel hydroalcoolique mis à disposition pour le service a minima en début et fin de réunion.

Utilisation des espaces de convivialités

La pause méridienne est le moment le plus sensible en termes de propagation du virus. Il convient de respecter scrupuleusement les consignes ci-dessous, à défaut ces salles devront être fermées.

Par dérogation, il est autorisé de se restaurer dans son bureau.

- Lavez-vous les mains avant l'utilisation des équipements communs (réfrigérateurs, micro-ondes) et avant de manger. Lavez-vous les mains également lorsque vous quittez l'espace de convivialité.
- la distanciation physique de 2 mètres doit être respectée en toute circonstance (espace de 8m² minimal pour chaque personne se restaurant). Pour cela, prévoyez l'espacement nécessaire entre chaque place et installez-vous en quinconce. La jauge maximale des espaces convivialité doit être déterminée en fonction de ces contraintes et être respectée.

Vous pouvez organiser des roulements sur la pause méridienne pour faciliter le respect de ces consignes et permettre de limiter le nombre de personnes déjeunant en même temps.

- Par dérogation, la pause déjeuner peut être raccourcie à 20 minutes afin de permettre la rotation dans les espaces de convivialité.
- Les espaces de convivialité doivent être aérés entre chaque roulement de personnel les utilisant
- les équipements et espaces utilisés doivent être nettoyés après chaque utilisation

A tout moment appliquer les gestes barrières



Se laver
les mains
régulièrement



Tousser
ou éternuer
dans son
coude



Utiliser
un mouchoir
à usage
unique